

INSTRUCTIONS

La présente affiche doit obligatoirement être apposée dans l'officine.

INFORMATION



PRODUITS ET PRESTATIONS

D' « AIDE A LA VIE »

Le vendeur doit vous remettre un devis lorsque le prix TTC est supérieur ou égal à 500 € ou lorsque le prix de la location est supérieur au remboursement de la sécurité sociale ou encore lorsque le produit est réalisé sur mesure.

N'HESITEZ PAS A INTERROGER VOTRE PHARMACIEN